

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

L'An deux mil quinze le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 06 2015

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – Mme JULLIEN Anne-Marie - M JOLY Jean-Pierre - M NERON Julien - Mme CANEL Monique – - Mme DUMAS Nathalie - M COMBET - Rosan - M ASTIER Sabin - M BRUCHON Fabrice

Absente excusée : Mme DEBEAUX Corinne

Secrétaire de Séance : Mme DUMAS Nathalie

**Mme JULLIEN Anne -Marie apporte une modification au CR du CM du 6 mai 2015 (point 2 « nouvelle mairie »). L'approbation du CR est porté au prochain conseil.**

### 1 – NOUVELLE MAIRIE

#### a) travaux intérieurs

Lors du dernier conseil, il a été évoqué deux possibilités pour l'aménagement du secrétariat. M CAILLET a établi un devis pour ces travaux : pour la modification des WC le montant HT est de 980,97 € ; pour les travaux de rafraîchissement de la salle du conseil 3151,40 € HT et pour le rafraîchissement des murs, portes et placards 2 706,69 € HT. Soit un total avec les frais de mise en œuvre du chantier, de 6 929,06 € HT.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de l'entreprise CAILLET pour 6 929,06 € HT et dit que les crédits sont inscrit au budget**

#### b) accessibilité

Monsieur D'HYUVETTER a présenté un devis à la commune pour une rampe en bois.

Le conseil municipal attend un autre devis.

L'entreprise SOTON sera sollicitée pour un devis avec un rampe béton ( finition vieillie) ainsi que le garde corps.

Il faut vérifier la réglementation des barrières.

### 2 – ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que l'agent en CAE de 24h/semaine termine son contrat le 2/09/2015. Comme évoqué lors du dernier conseil il y a lieu de se décider sur la création d'un emploi à compter du 03/09/2015.

Vu la convention de l'école privée de Gilhoc-Sur-Ormèze. Monsieur le Maire précise que la convention porte également sur la classe des maternelles. La classe des maternelles doit disposer d'un agent spécialisé.

Le Maire propose au conseil municipal,

Conformément aux dispositions fixées par l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, de créer un emploi d'agent spécialisé des écoles maternelle à temps non complet à raison de 24 heures par semaine (temps de travail annualisé) pour assurer :

- les soins d'hygiène corporelle et de confort de l'enfant, le développement et la

socialisation de l'enfant, l'aménagement des espaces d'activités, les services collations, l'entretien des locaux et des équipements, la préparation et le rangement du matériel éducatif, la mise en état de propreté des locaux et du linge,

- la garderie périscolaire et la surveillance des élèves,
- la cantine,
- le ménage et le nettoyage des locaux,

Cet emploi pourra être pourvu par un non titulaire en application de l'article 3-3 – 5°, de la loi du 26 janvier 1984, compte tenu du manque d'informations sur la pérennité de ce poste sur plusieurs années.

L'emploi étant assimilé à un emploi de catégorie C, l'agent recruté devra justifier d'un diplôme de CAP petite enfance ou d'une expérience professionnelle dans le secteur social.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ATSEM de 1er classe (échelle 4).

### **DÉCISION :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 – 5°, et 34,**

**À l'unanimité des membres présents;**

**DÉCIDE :**

**D'adopter la proposition du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**Sur nécessité de services et sur demande de l'autorité territoriale, l'agent pourra être autorisé à effectuer des heures complémentaires.**

## **3- APPARTEMENTS**

### **a) appartement n°2**

Mesdames CANEL et DUMAS rappellent qu'il a été décidé de faire le carrelage de l'appartement n°2. Les devis ont été faits.

Les devis sont présentés à l'ensemble du conseil municipal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,**

**accepte le devis de l'entreprise Pascal ORAND pour 3 918,78 € HT**

**et dit que les crédits sont inscrit au budget**

### **b) appartement n°4**

Les fuites venant de la salle d'eau de l'appartement n°4 continuent.

Nous sommes en attente de devis. Il faut voir également pour la mise en place d'une cabine de douche fermée.

## **4 – SIGNALISATION DU VILLAGE**

M Joly a reçu plusieurs devis pour les panneaux de signalisations.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,**

**accepte le devis de l'entreprise CHALLENGER pour 2 010 € HT**

**et dit que les crédits sont inscrit au budget**

## **5 – CIMETIERE**

Le devis de M BANC pour le bêchage et divers travaux dans l'agrandissement du cimetière est parvenu à la Mairie. M Combet présente ce devis ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,  
accepte le devis de l'entreprise BANC pour 4 463 €HT  
et dit que les crédits sont inscrit au budget**

Il faut également voir pour la réfection de l'ensemble du crépi du mur d'enceinte et pour un portail.

## **6 - VOIRIE**

La voirie est une compétence de la communauté de communes du pays de Lamastre. L'enveloppe attribuée à la commune cette année est d'environ 66 000 € pour l'investissement. Notre commune n'a pas du entamer cette enveloppe. En effet, la commune n'a pas subit de gros dommages lors des intempéries de l'automne 2014. Madame DEBEAUX, M COMBET et M le Maire ont rencontré M EFFROY le nouvel interlocuteur de GeoSiapp ( bureau d'étude). Ils ont évoqué les chantiers chiffrés l'année dernière (Sapeille, la Blachette et le Caille). Geosiapp doit réactualiser les montants et chiffrer le chemin de Guilhaumont.

## **7 - RECENSEMENT**

La commune doit réaliser pour l'INSEE le recensement de sa population en 2016 (du 21/01/16 au 20/02/16).

La commune doit designer un coordonnateur et un suppléant.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,  
désigne M VALLA Max comme coordonnateur et Mme JULLIEN Anne-Marie comme suppléante.**

## **8 – DIVERS**

### **a) Réparation du matériels**

M JOLY a porté le groupe électrogène, la scie circulaire et le perforateur pour avoir un devis pour les réparations.

L'entreprise GRESSE nous a fait parvenir un devis

**Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,  
accepte le devis de l'entreprise GRESSE pour 658,11€ HT  
et dit que les crédits sont inscrit au budget**

### **b) Hôpital de Lamastre**

M Le Maire informe le conseil municipal des problèmes d'administration que rencontre l'hôpital public de Lamastre. Il transmet a chaque conseiller une lettre d'information et de soutien transmise par le Docteur Bouit.

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal soutiennent le personnel de l'hôpital ainsi que les usagers.

Prochain conseil le 21 juillet 2015 à 20 h.

La Séance est levée à 23h00